

1. *Débitrice*: **Editions La Sirène SA**, 8 rue du Nant,
1207 Genève
2. *Durée du sursis concordataire*: 6 mois
3. *Commissaire*: Monsieur Antoine RICHARD, expert-comptable.
c/o Fiduciaire A. Richard SA, 32 avenue de Frontenex, 1207 Genève.
4. *Remarques*: Activité: Edition, publication et distribution d'oeuvres littéraires, artistiques, éducatives ou ludiques, sur tout support technique ou technologique, promotion de produits audiovisuels.
Les créanciers et tous ceux qui ont des revendications à exercer sont invités à produire leurs créances ou revendications auprès du commissaire au sursis à l'adresse ci-dessus, accompagnées des pièces justificatives dans le délai fixé pour les productions, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.
Les débiteurs sont tenus de s'annoncer, sous les peines de droit, dans le délai fixé pour les productions. Ceux qui détiennent des biens de la débitrice, en qualité de créanciers gagistes ou à quelque titre que ce soit, sont tenus de les déclarer au commissaire dans le même délai.
Une assemblée des créanciers sera convoquée pour une date qui sera communiquée ultérieurement par publication et par courrier.
Date du jugement accordant le sursis: 15 décembre 2006, ce dernier stipulant notamment que le cours des intérêts de toute créance non garantie par gage sera arrêté au 28 novembre 2006 et qu'aucune poursuite ne pourra être exercée à l'encontre de la débitrice.
Expiration du délai pour les productions: 5 avril 2007

Fiduciaire A. Richard SA
1207 Genève

(03841074)